

# COMMUNE DE BIGUGLIA

## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 15 DÉCEMBRE 2020

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	18	27

L'an deux mille vingt, le quinze décembre, à 17 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Charles GIABICONI, Maire de la commune de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 04 décembre 2020

Secrétaire de séance : GAROBY Maria

**Présents** : GIABICONI Jean-Charles - TOMASI Noël – BELTRAN Muriel – RAO Frédéric – GAROBY Maria – GIGON Patrick - VALDRIGHI Jean-Pierre – BENIGNI Patricia – EIDEL-GIUDICELLI Patrick - RISTICONI Jacqueline – POLI Paul – GIORDANO Pascale – CAPPELLARO Jérôme - DEGERINE Antoine - TOTH Pascale - LUCCHETTI François-Marie - RISTICONI Georges - TORRE Claudia.

**Absents excusés** : PINDUCCI Marjorie (a donné procuration à GAROBY Maria) - LEONELLI François (a donné procuration à POLI Paul) - MASSONI Marilyn (a donné procuration à DEGERINE Antoine) - MACRI Thérèse (a donné procuration à VALDRIGHI Jean-Pierre) - RACHID Mustapha (a donné procuration à GIGON Patrick) - OLIVESI Laetitia (a donné procuration à EIDEL-GIUDICELLI Patrick) - LOPES-BARROSO Jessica (a donné procuration à TOMASI Noël) - BENIGNI Dominique (a donné procuration à TORRE Claudia) - ALBERGHI Ariane (a donné procuration à RISTICONI Georges).

**Absents** : SAROCCHI Marie-Noëlle - CRUCIANI Christelle.

#### **Délibération N° 59-15-12-20**

#### **Objet : Délibération modificative de la composition des membres élus du Centre Communal d'Action Sociale.**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que lors du Conseil Municipal du 24 juillet 2020, une délibération avait été émise pour la composition des membres du conseil d'administration du Centre Communale d'Action Sociale.

Par courrier, la Préfecture de la Haute-Corse, bureau du contrôle de légalité, a demandé de bien vouloir retirer l'acte entaché d'illégalité car la suppléance n'est plus possible dans la composition des membres du conseil d'administration du CCAS.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier la délibération n°27-24-07-20 en supprimant les membres suppléants du CCAS.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **DÉCIDE** :

Accusé de réception en préfecture  
02B-212000376-20201230-59-15-12-20-DE  
Date de télétransmission : 30/12/2020  
Date de réception préfecture : 30/12/2020

**D'ACCÉDER** à la proposition de Monsieur le Maire en modifiant la délibération n°27-24-07-20 du 24 juillet 2020 en ne gardant que les membres titulaires du CCAS, à savoir :

**Madame GAROBY Maria,  
Madame MACRI Thérèse,  
Madame GIORDANO Pascale,  
Madame LOPES-BARROSO Jessica.**

**RÉSULTAT DU VOTE :**

**23 VOIX POUR  
0 VOIX CONTRE  
4 ABSTENTIONS**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

